

JUNE 20 JUIN 2022

SESSIONAL PAPER

DOCUMENT PARLEMENTAIRE

8555-441-540

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES



ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Q-540

Mr. Seebach (Dufferin-Caledon)

May 3, 2022 / Le 3 mai 2022

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

June 20, 2022 / Le 20 juin 2022

(TABLED FORTHWITH /DÉPOSÉ AUSSITÔT)



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./Nº DE LA QUESTION Q-540	BY / DE Mr. Seebach (Dufferin-Caledon)	DATE May 3, 2022
--	--	----------------------------

Reply by the Minister of National Defence
Réponse de la ministre de la Défense nationale

Mr. Bryan May



SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to all flights taken by the government's fleet of Challenger and Airbus aircraft since the federal carbon tax came into effect on March 1, 2018, including those with and without passengers, broken down by aircraft and year: (a) how many legs has each aircraft flown; (b) what was the total number of kilometers flown; (c) how much fuel was purchased for each aircraft; and (d) what is the actual or estimated amount of carbon tax paid by the government on the fuel purchased for the flights?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Royal Canadian Air Force aircraft fulfill critical roles for the Department of National Defence, the Canadian Armed Forces, and the Government of Canada, including rapidly deployable medical and military transport to theatres of operation and secure and reliable transport for the Governor General, the Prime Minister, ministers, other government officials, and their guests.

When purchasing fuel for the fleet of Challenger and Airbus, the Royal Canadian Air Force pays the applicable carbon pricing rate.

The federal government sets minimum national stringency standards that all systems must meet to ensure they are comparable and effective in reducing greenhouse gas emissions. If a province or territory decides not to price pollution, or proposes a system that does not meet these standards, the federal system is put in place.

The federal pricing system has two parts: a regulatory charge on fossil fuels like gasoline and natural gas, known as the fuel charge, and a performance-based system for industries, known as the Output-Based Pricing System. The federal fuel charge came into effect on April 1, 2019. The federal Output-Based Pricing System came into effect on January 1, 2019.

Part A) to C)

As the question asks for data since the federal carbon pricing came into effect, National Defence conducted a search of available flight records for the fleet of Challenger and Airbus Aircraft for the period of April 1, 2019 to March 31, 2022 and found data for over 6,000 legs of flights. Further details are provided in the enclosed table.

However, data on the legs, hours and litres of fuel purchased from April 1, 2022 onwards is not yet available, as it is currently managed at the Unit level. Providing the requested data for this period would require a manual search of different sources, which could not be completed within the allotted time.

Part D)

National Defence does not centrally track information on the carbon pricing paid on each litre of fuel purchased for the fleet of Challenger and Airbus in Canada. Providing the requested details between April 1, 2019 and May 3, 2022 would require a manual search of over 6,000 legs of flight which could not be completed in the allotted time.

Q-540

Q-540 - With regard to all flights taken by the government's fleet of Challenger and Airbus aircraft since the federal carbon tax came into effect on March 1, 2018, including those with and without passengers, broken down by aircraft and year: (a) how many legs has each aircraft flown; (b) what was the total number of kilometers flown; (c) how much fuel was purchased for each aircraft; and (d) what is the actual or estimated amount of carbon tax paid by the government on the fuel purchased for the flights?

NAME OF ORGANIZATION: National Defence

	FY 2019/2020 ¹			FY 2020/2021			FY 2021/2022		
	(a) Legs	(b) Hours ²	(c)Litres	(a) Legs	(b) Hours ²	(c) Litres	(a) Legs	(b) Hours ²	(c)Litres
CC144 Challenger	864	1830	2,263,829	1012	2244	2,823,713	995	2594	3,253,808
CC150 Polaris	1148	4225	24,875,394	1060	3887	22,842,962	1008	3533	20,439,184
Grand Total	2012	6055	27,139,222	2072	6131	25,666,675	2003	6127	23,692,992

1 The federal carbon pricing system did not come into effect until April 1, 2019, therefore no data is included prior to that date.

2 National Defence tracks hours flown for aircraft versus kilometers flown as a standard metric.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./Nº DE LA QUESTION Q-540	BY / DE M. Seebach (Dufferin-Caledon)	DATE Le 3 mai 2022
--	---	------------------------------

Reply by the Minister of National Defence
Réponse de la ministre de la Défense nationale

M. Bryan May



SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne tous les vols effectués par la flotte d'avions Challenger et Airbus du gouvernement, y compris les vols avec et sans passagers, depuis l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur le carbone, le 1^{er} mars 2018, ventilés par avion et année : a) combien d'étapes chaque avion a-t-il parcourues; b) quel était le nombre total de kilomètres parcourus; c) quelle quantité de carburant a été achetée pour chaque avion; d) quel est le montant réel ou estimé de la taxe sur le carbone payée par le gouvernement sur le carburant acheté pour les vols?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION X

Les aéronefs de l'Aviation royale Canadienne remplissent des rôles essentiels pour le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes et le gouvernement du Canada, y compris le transport médical et militaire à déploiement rapide vers les théâtres d'opérations et le transport sûr et fiable pour le gouverneur général, le premier ministre, des ministres, d'autres représentants du gouvernement et leurs invités.

Lorsqu'elle achète du carburant pour la flotte de Challenger et d'Airbus, l'Aviation royale canadienne paie le taux de tarification du carbone applicable.

Le gouvernement fédéral établit des normes de rigueur nationales minimales que tous les systèmes doivent respecter afin de s'assurer qu'ils sont comparables et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si une province ou un territoire décide de ne pas tarifer la pollution ou propose un système qui ne respecte pas ces normes, le système fédéral est mis en place.

Le système fédéral de tarification comporte deux parties : une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles comme l'essence et le gaz naturel, connue sous le nom de redevance sur les combustibles, et un système basé sur le rendement pour les industries, connu sous le nom de Système de tarification fondé sur le rendement. La redevance fédérale sur les combustibles est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. Le système fédéral de tarification fondé sur le rendement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Partie A) à C)

Comme la question demande des données depuis l'entrée en vigueur de la tarification fédérale du carbone, la Défense nationale a effectué une recherche dans les dossiers de vol disponibles pour la flotte d'avions Challenger et Airbus pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et a trouvé des données pour plus de 6 000 segments de vols. Des détails supplémentaires sont fournis dans le tableau ci-joint.

Cependant, les données sur les trajets, les heures et les litres de carburant achetés à partir du 1^{er} avril 2022 ne sont pas encore disponibles, car elles sont actuellement gérées par l'unité. La fourniture des données demandées pour cette période nécessiterait une recherche manuelle dans différentes sources, qui ne pourrait être complétée dans les délais impartis.

Partie D)

La Défense nationale ne centralise pas les informations sur la tarification du carbone payée sur chaque litre de carburant acheté pour la flotte de Challenger et d'Airbus au Canada. Fournir les détails demandés entre le 1^{er} avril 2019 et le 3 mai 2022 nécessiterait une recherche manuelle de plus de 6 000 étapes de vol qui n'a pas pu être effectuée dans les délais impartis.

Q-540

Q-540 - En ce qui concerne tous les vols effectués par la flotte d'avions Challenger et Airbus du gouvernement, y compris les vols avec et sans passagers, depuis l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur le carbone, le 1er mars 2018, ventilés par avion et année : a) combien d'étapes chaque avion a-t-il parcourues; b) quel était le nombre total de kilomètres parcourus; c) quelle quantité de carburant a été achetée pour chaque avion; d) quel est le montant réel ou estimé de la taxe sur le carbone payée par le gouvernement sur le carburant acheté pour les vols?

NOM DE L'ORGANISATION: Défense nationale

Année fiscale 2019-2020 ¹			Année fiscale 2020-2021			Année fiscale 2021-2022		
(a) Étapes	(b) Heures ²	(c)Litres	(a) Étapes	(b) Heures ²	(c) Litres	(a) Étapes	(b) Heures ²	(c) Litres
CC144 Challenger	864	1830	2,263,829	1012	2244	2,823,713	995	2594
CC150 Polaris	1148	4225	24,875,394	1060	3887	22,842,962	1008	3533
Total	2012	6055	27,139,222	2072	6131	25,666,675	2003	6127

1 Le taux de la taxe fédérale sur le carbone n'est entré en vigueur que le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, aucune donnée n'est incluse avant cette date.

2 La Défense nationale comptabilise les heures de vol des aéronefs par rapport aux kilomètres parcourus comme mesure standard.